



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

service national

Question écrite n° 6427

Texte de la question

M. Jean-Claude Daniel attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation des objecteurs de conscience. En effet, le désengagement de l'Etat à l'égard du service civil des objecteurs de conscience se traduit par la non-participation de l'Etat aux frais d'hébergement et de restauration de l'objecteur de conscience. En conséquence, il lui demande s'il entend proposer au Parlement de voter une disposition permettant le financement du service national par l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Daniel](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6427

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4014